

## TAUX DE CHÔMAGE TRIMESTRIEL au 1<sup>er</sup> trimestre 2008

Nouvelles séries suite à un changement méthodologique

C. DRIGNY- MERIEL  
Service Statistique

**A**u premier trimestre 2008, le taux de chômage en Ile-de-France s'établit à 6,6 % de la population active. Ce taux demeure inférieur à la moyenne de la France métropolitaine (7,2 %).

Par rapport au trimestre précédent, l'évolution est la même en Ile-de-France et en province (- 0,3 point).

Le recul du chômage concerne l'ensemble des départements franciliens. L'Essonne, les Yvelines et la Seine-et-Marne restent les départements les moins touchés par le chômage, avec des taux compris entre 5 et 5,4 %. La baisse la plus forte (- 0,4 point) s'observe dans les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis. Cependant, la Seine-Saint-Denis conserve le taux de chômage le plus élevé de la région.

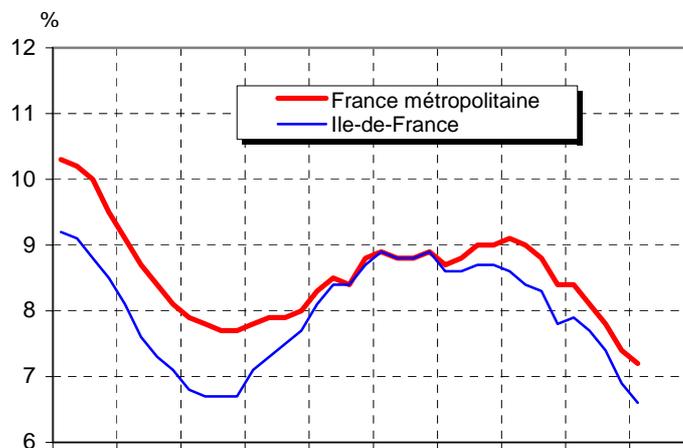
### Les chiffres clés

TAUX DE CHOMAGE (en %)	
1 <sup>er</sup> trimestre 2008	
Ile de France	6,6
Province	7,3
France métropolitaine	7,2

Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS)

Source : Insee, taux de chômage localisés

### Evolution des taux de chômage localisés sur 10 ans



Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS)

Source : Insee, taux de chômage localisés

## Taux de chômage localisés par département

	Taux de chômage (en %)					Evolution (en point)	
	2007				2008	sur 3 mois	sur 1 an
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> (1) trimestre		
<b>Ile-de-France</b>	<b>7,9</b>	<b>7,7</b>	<b>7,4</b>	<b>6,9</b>	<b>6,6</b>	<b>-0,3</b>	<b>-1,3</b>
Paris	8,8	8,6	8,3	7,9	7,5	-0,4	-1,3
Hauts-de-Seine	7,4	7,2	6,9	6,3	6,0	-0,3	-1,4
Seine-Saint-Denis	11,1	10,8	10,4	9,8	9,4	-0,4	-1,7
Val-de-Marne	7,8	7,7	7,3	6,8	6,5	-0,3	-1,3
Seine-et-Marne	6,5	6,2	6,0	5,6	5,4	-0,2	-1,1
Yvelines	6,2	6,0	5,8	5,4	5,1	-0,3	-1,1
Essonne	6,0	5,7	5,6	5,2	5,0	-0,2	-1,0
Val-d'oise	8,4	8,3	7,9	7,4	7,1	-0,3	-1,3
Province	8,5	8,3	8,0	7,6	7,3	-0,3	-1,2
<b>France métropolitaine</b>	<b>8,4</b>	<b>8,1</b>	<b>7,8</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-1,2</b>

Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS) - (1) provisoires

Sources : Insee, taux de chômage localisés

### METHODOLOGIE :

Jusqu'en septembre 2007, les taux de chômage métropolitains étaient estimés chaque mois à partir des évolutions mensuelles des séries des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) pour les catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite. Ces séries provisoires étaient calées chaque année sur les résultats de l'enquête emploi en continu en moyenne annuelle.

Au niveau national, les fortes divergences observées en 2005 et 2006 entre les statistiques de l'ANPE et l'enquête emploi ont conduit l'Insee et la DARES à abandonner l'utilisation des DEFM pour l'estimation trimestrielle du chômage. Pour la métropole, les taux de chômage infra-annuels sont estimés trimestriellement et exclusivement à partir de l'enquête emploi en continu. La période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle du fait de l'utilisation exclusive de l'enquête emploi en continu.

Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage a été calé sur l'interprétation européenne. La définition de la recherche d'emploi est ainsi devenue plus restrictive.

Aux niveaux infra-nationaux, la méthode a été revue pour permettre la mise en cohérence des séries locales et nationales. Les taux de chômage sont estimés en synthétisant les informations nationales de l'enquête emploi et les DEFM de l'ANPE. L'utilisation du terme « chômage au sens du BIT » est donc inapproprié. Les taux de chômage par région, département et zone d'emploi s'appellent désormais « taux de chômage localisés ».

Le calcul du taux de chômage localisé est effectué en rapportant le nombre de chômeurs à la population active totale (voir définition).

Méthode de calcul au niveau départemental :

Nombre de chômeurs : le nombre brut de chômeurs est estimé en appliquant le poids du département dans les DEFM 1, 2, 3 hors activité réduite au niveau métropolitain de chômage BIT. Ce nombre est ensuite désaisonnalisé.

Population active occupée : l'estimation s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail. Cet « emploi au lieu de travail » est ensuite transformé en « emploi au lieu de résidence » à partir des résultats des recensements, puis trimestrialisé par interpolation linéaire.

### DEFINITIONS :

**BIT** : Bureau International du Travail

**Chômeurs au sens du BIT** : personnes de 15 ans ou plus sans emploi, disponibles pour travailler, à la recherche d'un emploi et ayant fait des démarches effectives pour en trouver un.

**Taux de chômage** : nombre de chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale.

**Population active occupée** : population ayant un emploi salarié ou non salarié et militaires du contingent jusqu'en septembre 2002.

**Population active totale** : population active occupée et chômeurs au sens du BIT. Cette population est mesurée au lieu de résidence et est estimée (cf §3 méthodologie).